

Rue Caroline 11
1014 Lausanne

COPIE

Monsieur
Berriard Lehmann, Directeur
Bundesamt für Landwirtschaft
Schwarzenburgstrasse 165
3003 Bern

Réf. : 653'124

Lausanne, le 24 avril 2018

Train d'ordonnances agricoles 2018

Monsieur le Directeur,

Le Département de l'économie, de l'innovation et du sport a bien reçu votre courrier du 29 janvier 2018 l'invitant à se prononcer sur le train d'ordonnances agricoles 2018 et vous en remercie.

Je suis au regret de constater que la complexité du système augmente constamment, tant pour les exploitants que pour l'administration cantonale. Dans le cadre de la conception de la politique agricole 2022+, il sera impératif de rectifier le tir.

La volonté de mieux cibler les contrôles est saluée. Il va de soi qu'une révision totale de l'Ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles (OCCEA) s'impose. En revanche, je regrette fortement que les contrôles concernant la protection des animaux soient réglementés par l'Ordonnance sur le plan de contrôle national de la chaîne alimentaire et des objets usuels (OPCN) et non plus par l'OCCEA.

Enfin, je soutiens le principe de la solution de substitution à la loi chocolatière pour les céréales comme pour le lait, tout en proposant quelques modifications.

La révision totale de l'Ordonnance sur la protection des végétaux (OPV) s'impose en vertu de l'Accord agricole entre la Suisse et l'UE. La mise en place de cette nouvelle ordonnance sur la santé des végétaux obligera les cantons à augmenter de façon substantielle les ressources financières et en personnel dédiées à la protection des végétaux. Pour cette raison, la déclinaison opérationnelle des prescriptions de cette ordonnance devra se faire de manière pragmatique, proportionnée et en concertation avec les cantons concernés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Chef du département

Philippe Leuba
Conseiller d'Etat

Annexe

- Formulaire standard – remarques par projet d'ordonnances

Copies

- Service de l'agriculture et de la viticulture
- Service de la consommation et des affaires vétérinaires
- Direction générale de l'environnement
- Office des affaires extérieures